



Guichet d'Echanges de Fichiers

Sommaire :

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.1. Présentation des fonctions d'utilisation	4
1.2. Menu des fonctions d'utilisation	4
1.3. Principes de navigation	4
2. CONNEXION	5
2.1. Identification	5
2.1.1. Champ « Identifiant de connexion » obligatoire	5
2.1.2. Champ « Mot de passe » obligatoire	5
2.1.3. Le bouton « Validation »	5
2.1.4. Informations du service	6
2.2. Erreur de saisie	8
2.2.1. Champ « Identification de connexion » obligatoire	8
2.2.2. Champ « Mot de passe » obligatoire	8
2.2.3. Le bouton « Validation »	8
2.2.4. Informations de service	9
2.3. Notion de « première connexion »	9
2.3.1. Règles de gestion	9
2.4. Notion de « validité du mot de passe »	10
2.5. Notion de « péremption du mot de passe »	10
2.6. Désactivation du compte	10
2.6.1. Informations de service	10
2.7. Bandeau	11
3. RÉCEPTION DE FICHIERS	12
3.1. Accès à l'écran	12
3.2. Boutons	12
3.3. Écran Réception de fichiers	12
3.4. Définition des colonnes de réception de fichiers	13
3.4.1. Colonne « Sélection du dossier distant »	13
3.4.2. Colonne « Identifiant »	13
3.4.3. Colonne « Nom du fichier »	13
3.4.4. Colonne « Taille (Ko) »	13
3.4.5. Colonne « Date de mise à disposition »	13
3.4.6. Colonne « Date de dernière récupération »	13
3.4.7. Colonne « Date de validité »	13
3.5. Cinématique d'un transfert en réception	13
4. ÉMISSION DE FICHIERS	17
4.1. Accès à l'écran	17
4.2. Boutons « Valider »	17
4.3. Écran d'émission de fichiers	17
4.4. Définition des colonnes d'émission de fichiers	18
4.4.1. Colonne « Sélection du dossier distant »	18
4.4.2. Colonne « Identifiant »	18
4.4.3. Colonne « Nom du fichier »	18
4.4.4. Colonne « Taille (Ko) »	18
4.4.5. Colonne « Date de dépôt »	18
4.4.6. État de remise – Date de remise	18

4.4.7. État du traitement – Date du traitement	18
4.5. Cinématique d'un transfert en émission	18
4.5.1. Champ « Nombre de fichiers à émettre »	18
4.5.2. Colonne « Fichier » obligatoire	20
4.5.3. Colonne « Nouveau nom de fichier »	20
4.5.4. Champ « Nom du fichier »	22
4.5.5. Colonne « Temps de traitement »	22
4.5.6. Colonne « Taille (Ko) »	22
4.5.7. Colonne « Référence Transfert»	22
4.5.8. Colonne « Statut du transfert»	22
5. HISTORIQUE DES TRANSFERTS	23
5.1. Accès à l'écran	23
5.2. Boutons	23
5.3. Cinématique de l'écran	23
5.4. Ecran d'historique des transferts	23
5.5. Champs de saisie	24
5.5.1. Champ « Date de début de visualisation »	24
5.5.2. Champ « Date de fin de visualisation »	24
5.5.3. Champ « Type de transfert »	24
5.6. Définition des colonnes de l'historique des transferts	24
5.6.1. Colonne « Sens »	24
5.6.2. Colonne « Date du transfert »	24
5.6.3. Colonne « Dossier / Sous-dossier »	24
5.6.4. Colonne « Nom du fichier »	24
5.6.5. Colonne « Date de traitement »	24
5.6.6. Colonne « État»	24
5.6.7. Colonne « Référence du transfert »	25
6. HISTORIQUE DES CONNEXIONS	26
6.1. Accès à l'écran	26
6.2. Boutons	26
6.3. Cinématique de l'écran	26
6.4. Ecran de l'historique des connexions	26
6.5. Saisie des champs	27
6.5.1. Champ « Date de début de visualisation »	27
6.5.2. Champ « Ne visualiser que les connexions du jour ?»	27
6.6. Définition des colonnes de l'historique des connexions.	27
6.6.1. Date de début	27
6.6.2. Date de fin	27
6.6.3. Statut	27
7. MOT DE PASSE	28
7.1. Accès à l'écran	28
7.2. Bouton "Valider"	28
7.3. Cinématique de l'écran	28
7.4. Écran de gestion du mot de passe applicatif	28
7.5. Saisie des champs	28
7.5.1. Champ « Nouveau mot de passe » obligatoire	28
7.5.2. Champ « Confirmation du mot de passe » obligatoire	29
8. DÉCONNEXION	30

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Présentation des fonctions d'utilisation

Le Guichet d'Échanges de Fichiers sur Internet permet d'échanger des fichiers avec les applications de la Banque de France. Les transferts de fichiers peuvent être réalisés en réception (Banque de France vers les clients, ou Personnes Physiques) ou en émission (Personnes Physiques vers la Banque de France).

Le serveur qui héberge le Guichet d'Échanges de Fichiers n'accepte que les connexions sécurisées HTTP de type SSL v3 en 128 bits via les navigateurs suivants (liste non exhaustive) :

- Internet Explorer 4.01, Internet Explorer 5.01 (40 bits, patch 128 bits disponible chez Microsoft)
- Internet Explorer 5.5, Internet Explorer 6.0 (128 bits)
- Netscape Navigator 4.75 (128 bits), Netscape Navigator 6.21 (128 bits), FireFox 1.0x
- Mozilla 1.21 Fr (128 bits), Mozilla 1.31 Fr (128 bits), Mozilla 1.4 Us

L'URL de connexion sur le serveur de production est : <https://www.guichet.banque-france.org/>

Toute connexion sur une URL différente entraînera une erreur de connexion sur le navigateur.

1.2. Menu des fonctions d'utilisation

La personne physique visualise, sur la gauche de son écran, le menu ci-dessous :



Cette liste reprend le menu de la personne physique :

Menu	Objectif
Réception	Permet l'accès à l'écran « Réception de fichiers »
Émission	Permet l'accès à l'écran « Émission de fichiers »
Historique	Permet l'affichage aux menus d'historiques « Transferts » et « Connexions »
Transferts	Permet l'accès à l'écran « Historique des transferts »
Connexions	Permet l'accès à l'écran « Historique des connexions »
Mot de passe	Permet d'accéder à l'écran « Gestion du mot de passe applicatif »
Déconnexion	Permet de se déconnecter

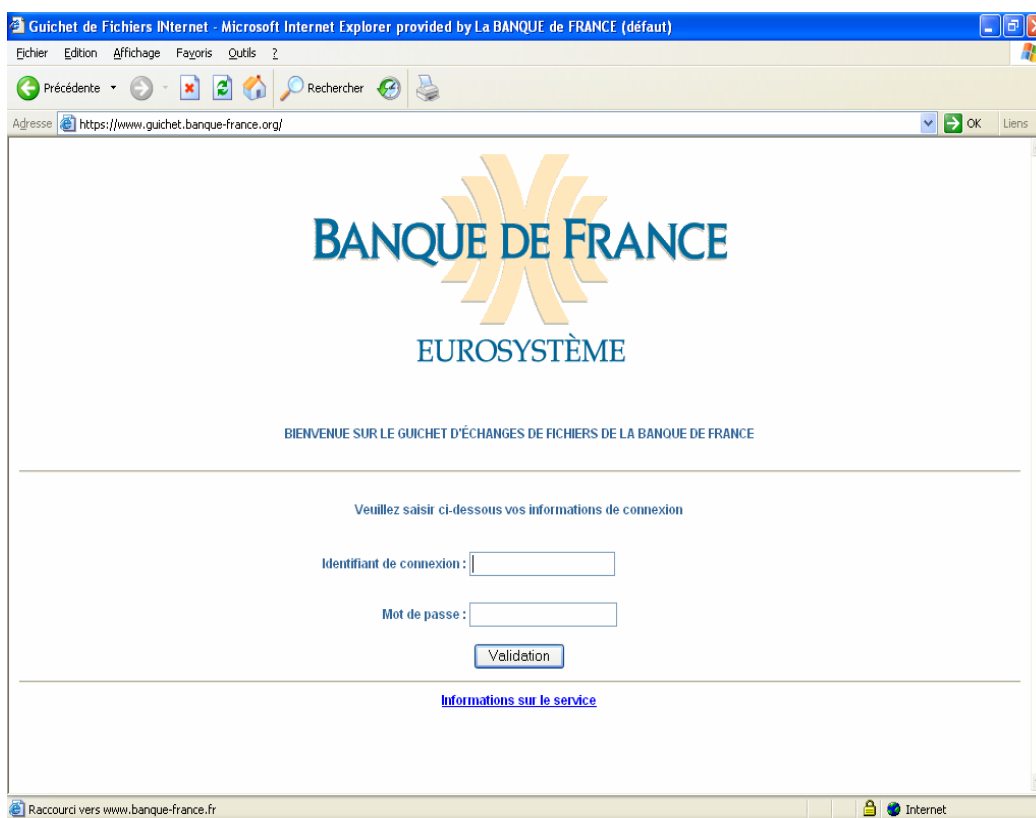
1.3. Principes de navigation

Un clic sur le bouton gauche de la souris positionne le curseur dans le champ souhaité.

Un appui sur la touche tabulation permet de passer d'un champ à un autre.

2. CONNEXION

2.1. Identification



Connexion

Vous devez cliquer avec la souris dans le champ ou sur le bouton choisi.

Pour vous connecter, vous devez saisir votre « Identifiant de connexion » et votre « Mot de passe » puis cliquer sur le bouton « Validation ».

2.1.1. Champ « Identifiant de connexion » obligatoire

Identifiant de connexion :

Vous devez saisir votre identifiant de connexion (ou Login) en respectant la casse. Le nombre de caractères maximum est 20. Le type de caractère est alphanumérique.

2.1.2. Champ « Mot de passe » obligatoire

Mot de passe :

Vous devez saisir votre mot de passe en respectant la casse. Le nombre de caractères autorisé est de 6 minimum et 20 maximum. Les caractères autorisés sont :

- 0123456789
- abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
- ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

2.1.3. Le bouton « Validation »

Le contrôle des saisies effectuées dans les champs « Identifiant de connexion » et « Mot de passe » a lieu après avoir cliqué sur le bouton « Validation ».

Lors d'une saisie correcte, l'écran Guichet d'Échanges de Fichiers « Personne Physique » s'affiche à l'écran.

En cas de saisie incorrecte, l'écran « Erreur de connexion » s'affiche.

2.1.4. Informations du service

a. En français

Informations du service

Mis à jour le 9 avril 2002

Éditeur du site

Banque de France
1, rue de la Vrillière
Paris 1er arrondissement

Modification des contenus

Les contenus disponibles sur ce site peuvent faire l'objet de modifications, mise à jour ou suppression sans avertissement préalable.

Les engagements :

L'éditeur

L'édition d'informations en ligne obéit aux mêmes règles légales que l'édition traditionnelle. La Banque de France autorise le lecteur à imprimer tout ou partie du contenu proposé sur le site pour son usage strictement personnel.

En aucun cas, elle ne sera tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'usage de son site web ou d'autres qui lui sont liés.

L'utilisateur

L'utilisateur du site, s'engage pour sa part, à respecter les règles de propriété intellectuelle des divers contenus proposés sur le site, c'est-à-dire à ne pas recopier tout ou partie du site sur un autre site ou un réseau interne d'entreprise.

L'internaute est seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire des informations et données contenues sur ce site.

La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

Sont autorisées :

La citation

La citation est une reproduction d'un extrait de la publication, respectant le droit moral de l'auteur par l'indication de son nom et de la source. Elle est nécessairement courte pour éviter le plagiat. Le qualificatif " courte " s'apprécie tant par rapport à la publication dont elle est extraite que par rapport à celle dans laquelle elle est introduite. La citation illustre un propos et ne doit pas concurrencer la publication à laquelle elle est empruntée. La multiplication des citations aboutit à la création d'une anthologie, considérée comme œuvre dérivée, et donc soumise à l'accord préalable de l'auteur ou de l'ayant droit.

L'analyse

L'analyse doit respecter le droit moral de l'auteur. Le caractère de brièveté retenu dans la citation n'intervient pas ici. L'analyse est en effet un texte original, comprenant une appréciation critique, mais dont la lecture ne saurait en aucun cas dispenser de la lecture de l'article ou de la publication analysés.

Création de liens :

Liens vers l'extérieur

Les liens figurant sur ce site sont donnés à titre informatif.

Liens vers la Banque de France

La Banque de France ne saurait être engagée d'aucune façon par la présence d'un lien vers son site à partir d'un site tiers. Il est possible de créer un lien vers un site sans autorisation expresse de l'éditeur, à la seule condition que ce lien ouvre une nouvelle fenêtre du navigateur. Le site initial doit indiquer lors du renvoi à l'internaute l'adresse électronique du second site. L'adresse doit être claire et lisible. Toutefois, la Banque de France présente diverses informations à propos du site. En cliquant sur le lien « retour à la page d'accueil » ou « return to home page », vous pouvez revenir à la page d'accueil du site.

France se réserve le droit de demander la suppression d'un lien qu'elle estime non conforme à sa politique éditoriale. Dans les autres cas et notamment :

- si vous souhaitez afficher le logo de la Banque de France,
- si le contenu du site de la Banque de France doit s'intégrer dans le contenu de votre site, en particulier par voie de cadres (frames),
- si l'accès aux pages contenant le lien vers le site de la Banque n'est pas gratuit, vous devez demander l'autorisation expresse de la Banque de France.

Sont interdites sans autorisation préalable :

La reproduction électronique

L'abonné, l'acheteur et l'utilisateur d'une publication ou d'un article sur support papier ou numérique, n'acquiescent qu'un droit d'usage de cette publication ou de cet article (lecture par une ou plusieurs personnes, archivage à usage personnel et privé). Aucun droit de propriété intellectuelle et notamment de reproduction, sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner, copie numérique), n'est inclus dans l'acquisition de la publication ou de l'article, si ce n'est celui d'une copie unique destinée à un usage strictement personnel. Toute autre utilisation est donc soumise à l'accord préalable de la Banque de France.

La diffusion via intranet

Dès lors qu'elle est réalisée sans autorisation préalable de la Banque de France, la diffusion via intranet et réseau informatique, obéit aux règles d'interdiction de la reproduction.

La création d'archives

L'abonné, l'acheteur comme l'utilisateur d'une publication ou d'un article sur support papier ou numérique, n'acquiescent qu'un droit d'usage de cette publication ou de cet article. Il ne peut donc en aucun cas archiver sur support numérique ou optique les contenus de ces supports, sans autorisation préalable.

b. En anglais

Service benefits

Updated on 29 March 2002

Website editor

Banque de France

1, rue de la Vrillière

75049 Paris Cedex 01

Changes to the contents

The contents of this site can be modified, updated or deleted without prior notice.

The following is agreed:

By the publisher

Online publishing is subject to the same legal requirements as traditional publishing. The Banque de France authorises readers to print all or part of the site's contents, provided this is strictly for their own personal use.

Under no circumstances may the Banque de France be held liable for any direct or indirect damages arising from the use of its website or sites to which it is linked.

By users

Users of the site undertake to respect the intellectual property rules governing the site's contents. In other words, they agree not to copy all or part of the site onto another site or onto a corporate intranet.

Users are solely responsible for the use they make of the information and data contained on the site.

Violation of these clauses subjects the offender, as well as all liable parties, to the penalties provided for under civil and criminal law.

The following are permitted:

Quotations

A quotation is the reproduction of an excerpt from a publication. Quotations respect authorial moral rights by indicating the author's name and the source. They are necessarily short so as to avoid plagiarism. The term "short" applies equally to the quotation's length with respect to the publication from which it is taken, as to its length with respect to the publication into which it is inserted. A quotation is intended to illustrate an idea and must not compete with the text from which it was taken. If many quotations are made, this constitutes an anthology, which is considered to be a derived work and hence must be submitted for prior consent to the author or other entitled party.

Analyses

Analyses must respect the author's moral rights. They are not bound by the same rules of brevity as quotations. An analysis is an original text consisting of a critical assessment. However, merely reading the analysis of an article or publication is not a substitute for reading the actual article or publication.

Creating links:

Outward links

Links appearing on this site are given for informational purposes.

Links to the Banque de France

The Banque de France may not be held liable in any way as a result of a link to its site from another website.

It is possible to create a link to a site without the express permission of the publisher, provided that this link opens a new browser window. When proposing a link, the initial site must give the address of the second site. The address must be clear and legible. However, the Banque de France reserves the right to request the removal of links that it feels do not conform with its editorial policy.

The Banque de France's express permission must be sought in other cases, and especially if:

- you wish to display the Banque de France logo, or
- the contents of the Banque de France website has to be integrated into the contents of your site, in particular via frames, or
- access to the pages containing the link to the Banque de France website is not free.

The following are prohibited unless prior permission has been obtained:

Electronic reproduction

Persons subscribing to, buying or using a publication or article in hard-copy or digital format obtain only user's rights to the publication or article, i.e. the article or publication can be read by one or more readers, or stored for personal or private use. No intellectual property rights, and, in particular, no rights to produce copies of any kind (e.g. using a photocopier, scanner or digital equipment), are conferred by the acquisition of a publication or article, although a single copy may be made, provided this is intended solely for personal use. All other types of use are therefore subject to the prior consent of the Banque de France.

Distribution over an Intranet

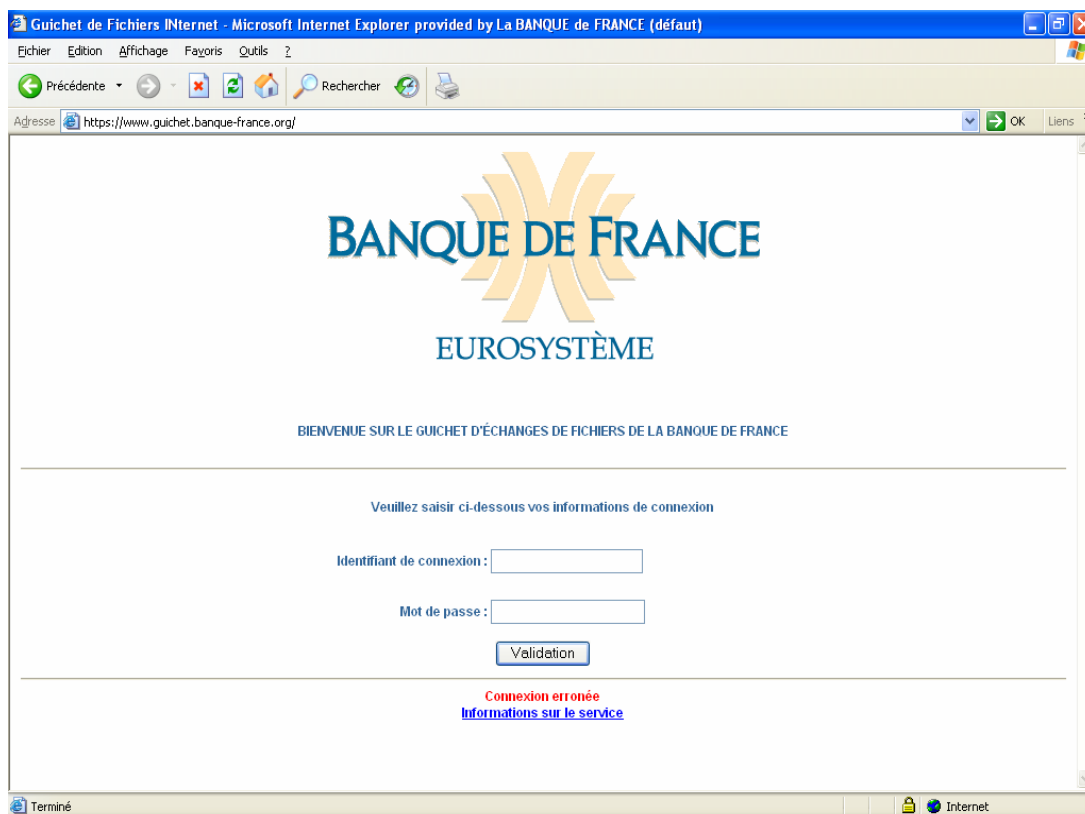
Contents distributed without the Banque de France's prior consent over an Intranet or computer network are subject to copyright laws.

Creating archives

Persons subscribing to, buying or using a publication or article in hard-copy or digital format obtain only user's rights to the publication or article. Consequently, under no circumstances may such contents be archived in digital or optical media without prior permission.

Cette page présentes diverses informations à propos du site. En cliquant sur le lien « retour à la page d'accueil » ou « return to home page », vous pouvez revenir à la page d'accueil du site.

2.2. Erreur de saisie



Erreur à la connexion

Lorsque vous avez fait une erreur de saisie, un message apparaît : « Connexion erronée ».

Deux erreurs de saisie maximum sont acceptées.

A la troisième erreur de saisie, votre compte est désactivé.

2.2.1. Champ « Identification de connexion » obligatoire

Identifiant de connexion :

Vous devez saisir votre identifiant de connexion (ou Login) en respectant la casse. Le nombre de caractères maximum est 20. Le type de caractère est alphanumérique.

2.2.2. Champ « Mot de passe » obligatoire

Mot de passe :

Vous devez saisir votre mot de passe en respectant la casse. Le nombre de caractères maximum est 20. Le type de caractère est alphanumérique.

2.2.3. Le bouton « Validation »

Le contrôle des saisies effectuées dans les champs « Identifiant de connexion » et « Mot de passe » a lieu sur le clic du bouton « Validation ».

Vous appuyez sur le bouton « Validation » pour accepter vos saisies de nom d'identification et de mot de passe.

Lors d'une saisie correcte, l'écran Guichet d'Échanges de Fichiers « Personne Physique » s'affiche à l'écran.

En cas de saisie incorrecte, l'écran « Erreur de connexion » s'affiche.

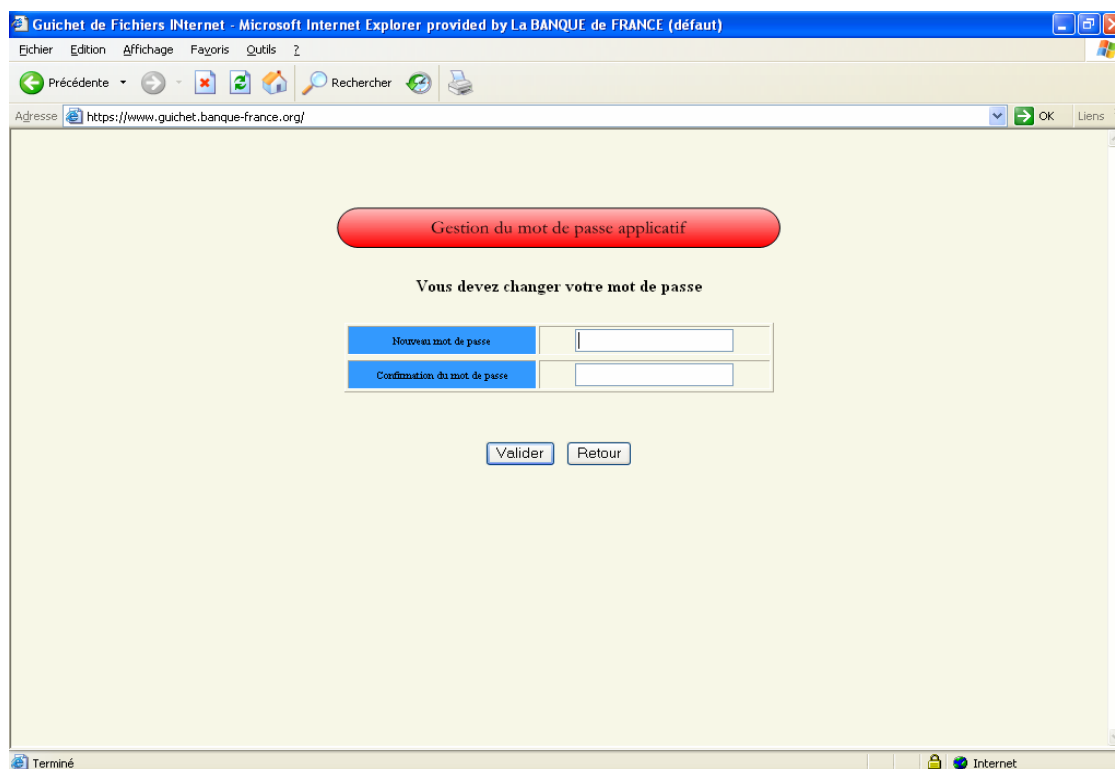
2.2.4. Informations de service

Idem que précédemment

2.3. Notion de « première connexion »

A la 1^{ère} connexion, la Personne Physique devra obligatoirement changer le mot de passe temporaire avant de pouvoir accéder à l'application.

Après saisie de l'identifiant de connexion, du mot de passe temporaire et clic sur le bouton valider, l'écran suivant s'affiche :



La saisie est faite en aveugle dans le premier champ « Nouveau mot de passe » et doit être confirmée par une ressaisie identique, toujours en aveugle, dans le champ « Confirmation du mot de passe ».

Le bouton « Valider » permet de confirmer le changement du mot de passe. Lors d'une saisie correcte, l'écran « Personne Physique » s'affiche.

Le bouton « Retour » permet d'invalidier le changement du mot de passe et ramène l'utilisateur à la page d'accueil.

2.3.1. Règles de gestion

Le nombre de caractères autorisé est de 6 minimum et 20 maximum. Les caractères autorisés sont :

- ▶ 0123456789
- ▶ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
- ▶ ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

L'historisation des mots de passe n'est pas effectuée. En revanche, la Personne Physique n'est pas autorisée à ressaisir le même mot de passe que celui en cours (ou échu) ou le mot de passe temporaire de première connexion.

2.4. Notion de « validité du mot de passe »

Pour être en conformité avec la politique de sécurité appliquée à la Banque de France, le mot de passe doit avoir une période de validité limitée dans le temps.

Cette durée est fixée, par défaut, à 63 jours. Elle débute avec la création de la Personne Physique (affectation du mot de passe temporaire de première connexion).

Elle est ensuite remise à zéro à chaque changement du mot de passe par la Personne Physique ou, éventuellement, suite à la réinitialisation du compte par l'administrateur Métier.

A l'issue de la période de validité, la Personne Physique doit obligatoirement changer son mot de passe avant de pouvoir accéder à l'application.

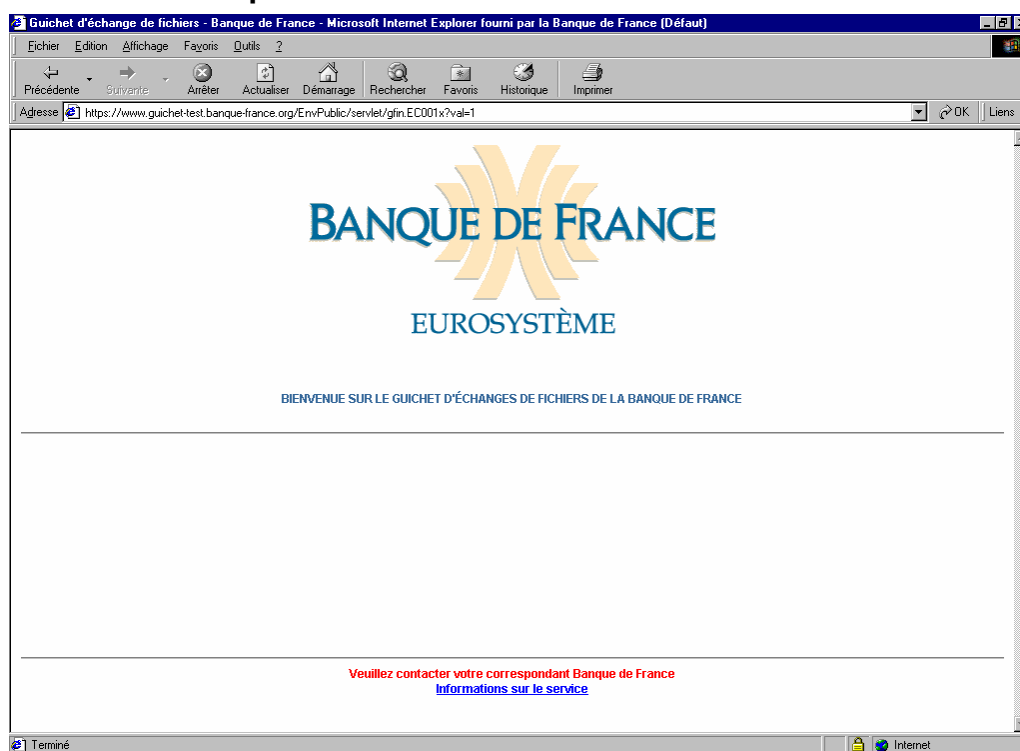
2.5. Notion de « péremption du mot de passe »

Un mécanisme supplémentaire de protection, permettant de sécuriser automatiquement des comptes inutilisés ou oubliés, est ajouté à la logique de validité.

A la fin de la période de validité du mot de passe (63 jours), la Personne Physique dispose d'un délai maximal pour changer son mot de passe. Ce délai écoulé, le compte est automatiquement désactivé.

Ce délai est fixé, par défaut, à 45 jours.

2.6. Désactivation du compte



Désactivation de connexion

A la troisième erreur de saisie, votre compte est désactivé et le message « Veuillez contacter votre correspondant Banque de France » s'affiche.

Vous devez contacter votre interlocuteur Banque de France.

2.6.1. Informations de service

Idem que précédemment

2.7. Bandeau

Sous la bannière « Guichet d'échange de fichiers », on trouve maintenant :

- ▶ le « N° SIREN/SIRET ou le code Banque » suivi de la « Dénomination » de la personne morale représentée
- ▶ Le Nom et le Prénom de la personne physique connectée
- ▶ les informations de dernière connexion, sous la forme : Dernière connexion : jj/mm/aaaa hh:mm:ss »

Dans la partie inférieure droite du bandeau figure l'identifiant de la personne morale représentée par la personne physique connectée.



3. RÉCEPTION DE FICHIERS

L'objectif de cet écran est de réceptionner des fichiers mis à disposition par les applications Banque de France sur le Guichet d'Échanges de Fichiers.

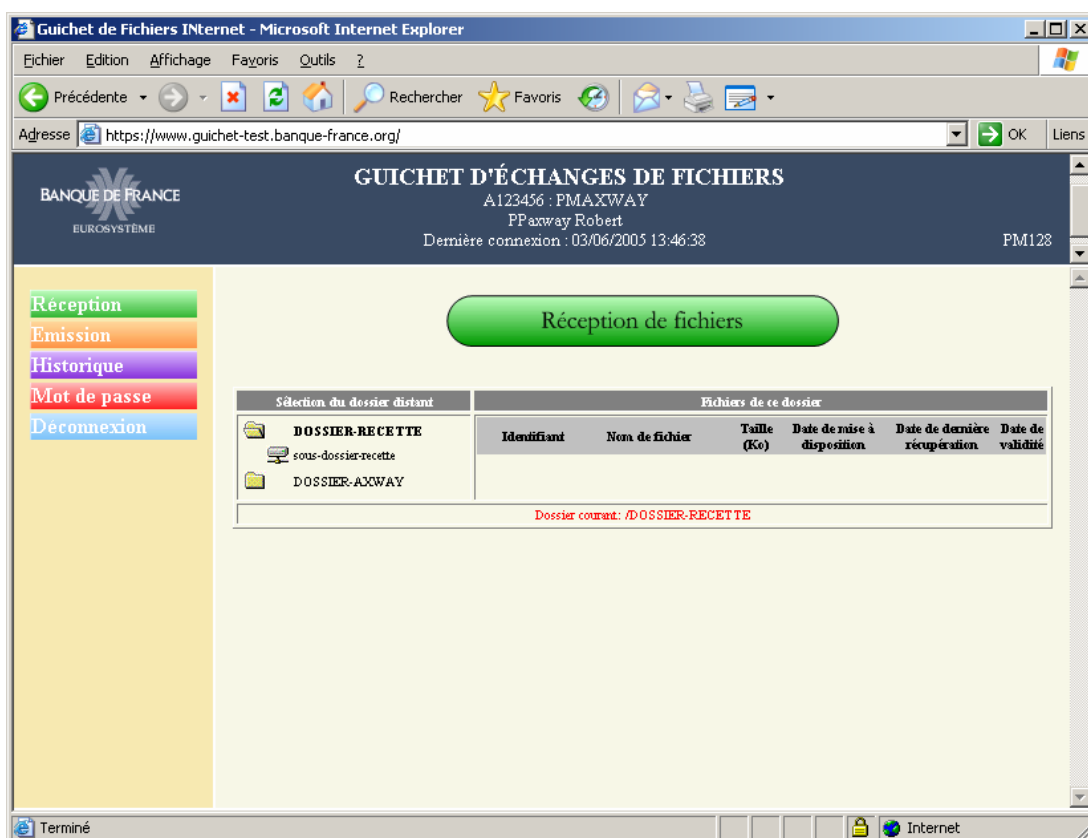
3.1. Accès à l'écran

Pour accéder à l'écran « Réception de fichiers », vous devez sélectionner dans le Menu le choix « Réception ». L'application se positionne par défaut sur cet écran.

3.2. Boutons

Le bouton « Valider » sert à valider le choix du et des fichiers à réceptionner.

3.3. Écran Réception de fichiers



Réception de fichiers

Particularités des échanges NORIA :

Le dossier se nomme **NORIA** et les trois sous dossiers sont :

- DECLARATION_STATISTIQUES
- SITUATION_EMETTEUR
- TITRES_MOUVEMENTS

3.4. Définition des colonnes de réception de fichiers

3.4.1. Colonne « Sélection du dossier distant »

Un clic sur l'icône du dossier dans la colonne permet de visualiser le(s) sous-dossier(s). Un clic sur le sous-dossier permet de sélectionner le(s) fichier(s) à réceptionner.

3.4.2. Colonne « Identifiant »

Il s'agit de la référence unique du transfert généré par le Guichet d'Échanges de Fichiers.

3.4.3. Colonne « Nom du fichier »

Cette colonne affiche le nom du fichier mis à disposition.

3.4.4. Colonne « Taille (Ko) »

Pour chacune des lignes, cette colonne affiche la taille en kilo octets du fichier à réceptionner.

3.4.5. Colonne « Date de mise à disposition »

Il s'agit de la date et de l'heure de la mise à disposition du fichier sur le Guichet d'Échanges de Fichiers.

3.4.6. Colonne « Date de dernière récupération»

Il s'agit de la date et de l'heure de la dernière récupération du fichier que vous avez effectuée.

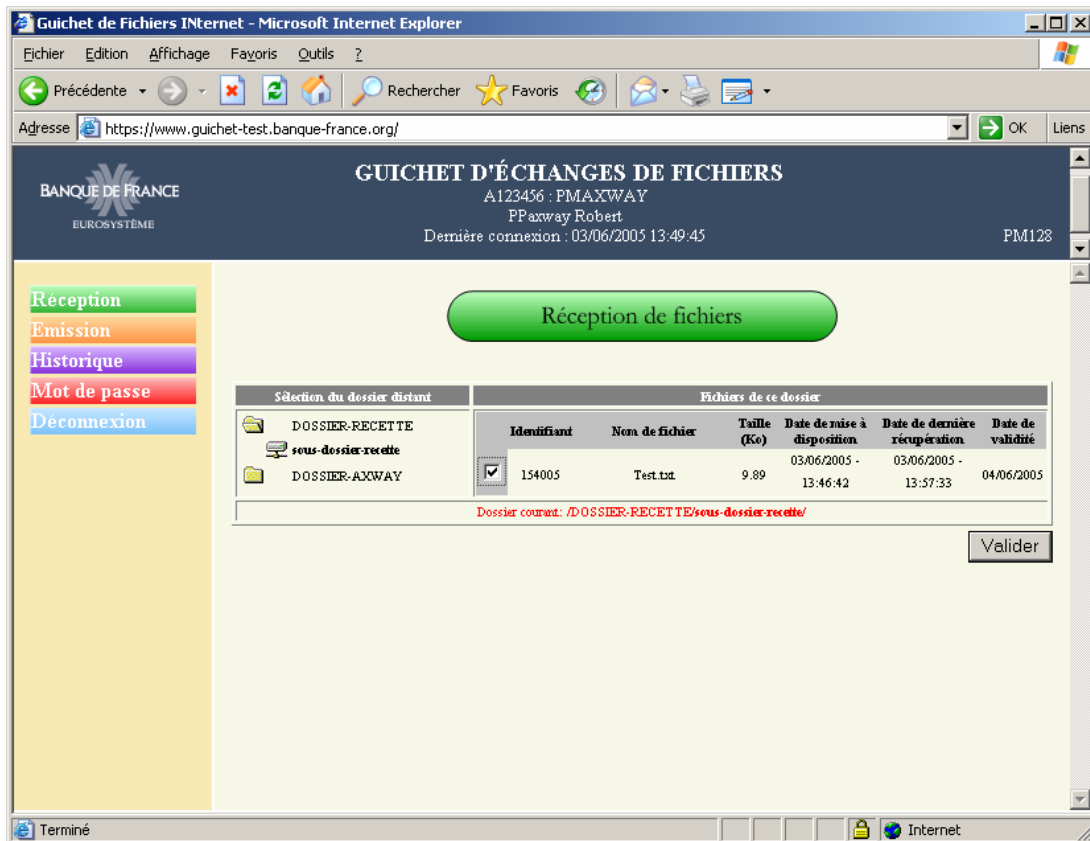
3.4.7. Colonne « Date de validité»

Cette colonne affiche la date de validité du fichier, c'est à dire la date limite à laquelle vous pouvez récupérer le fichier.

3.5. Cinématique d'un transfert en réception

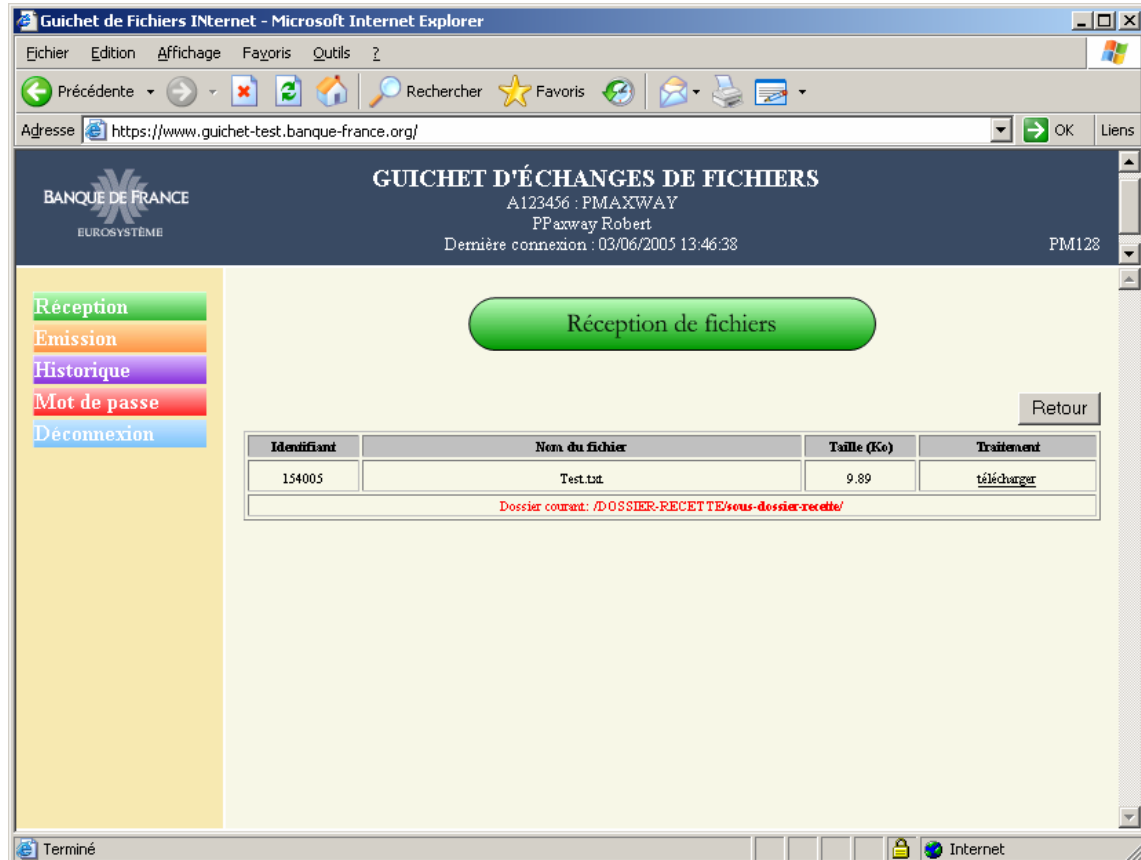
Pour réaliser un transfert en réception, il faut cliquer sur l'option « Réception » du menu à gauche de l'écran.

Après avoir sélectionné le dossier désiré, ainsi que le sous-dossier, vous pouvez cocher un ou plusieurs fichiers disponibles puis cliquer sur le bouton « Valider » pour enregistrer votre demande :



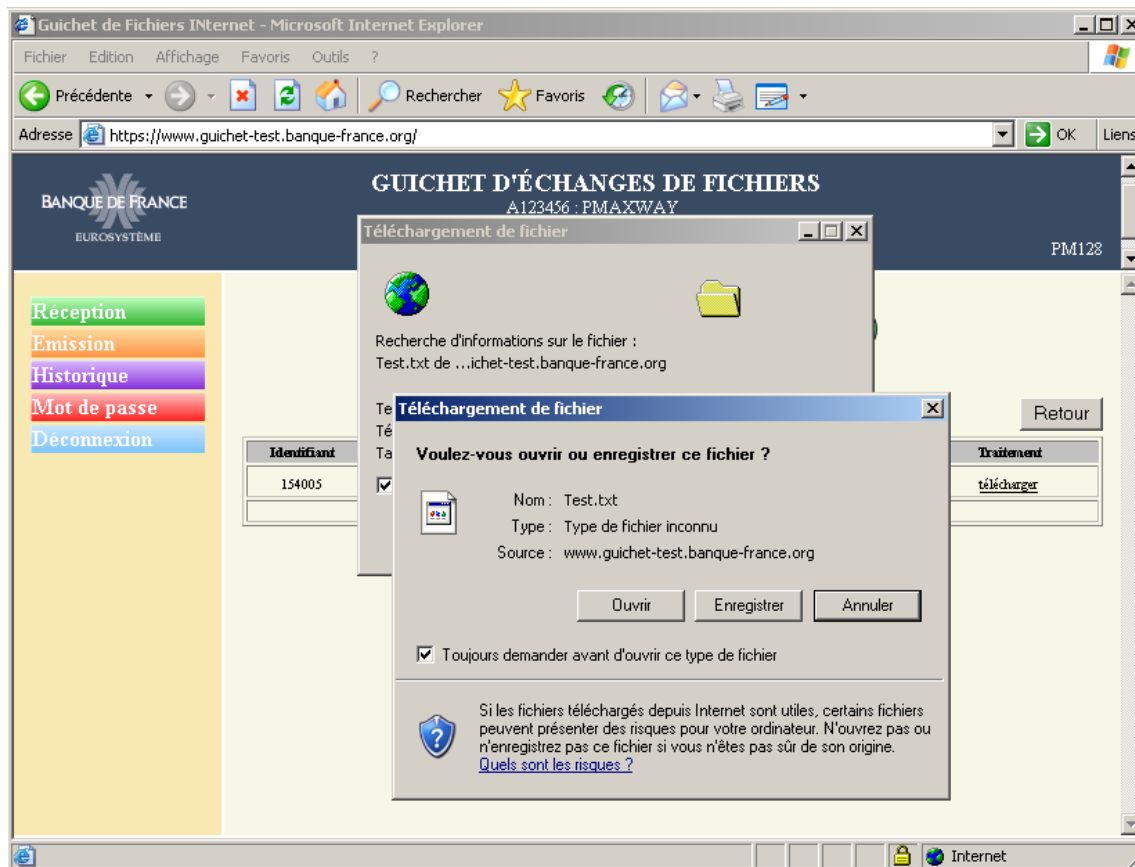
Sélection de fichiers à recevoir

L'écran « Réception des fichiers sélectionnés » s'affiche :

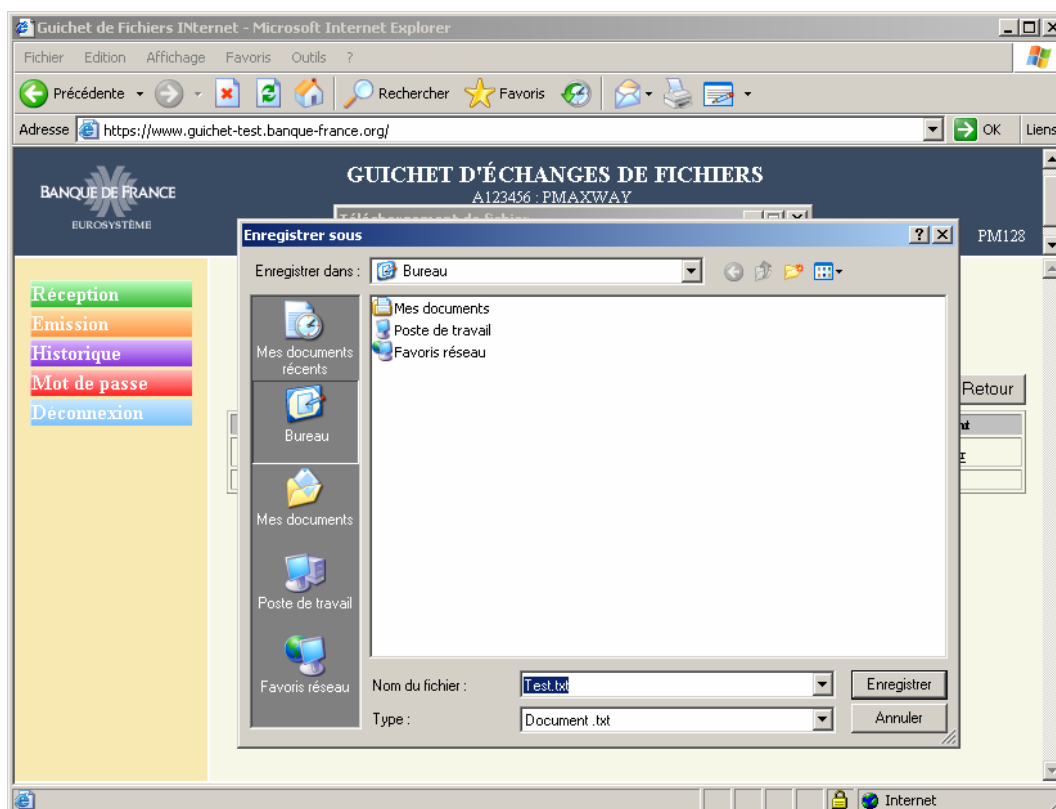


Réception des fichiers sélectionnés

Cliquez sur le lien «Télécharger », le menu contextuel du navigateur s'affiche alors :

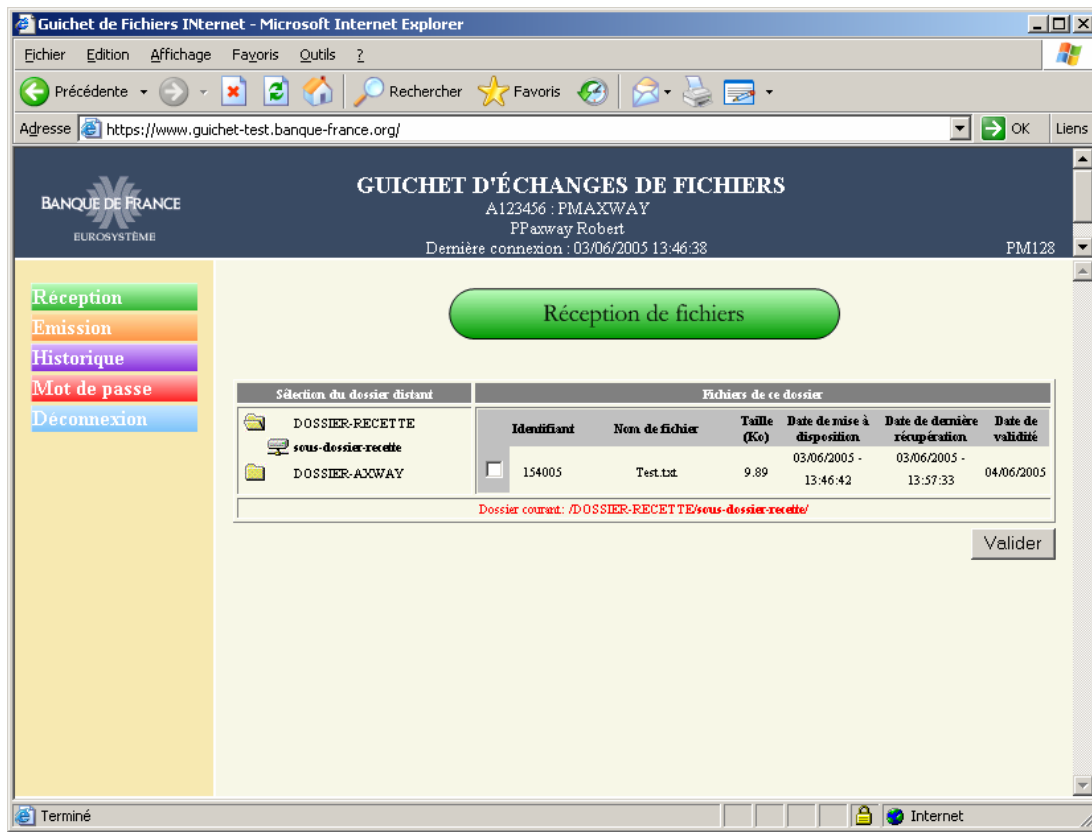


Définir le répertoire où l'on souhaite enregistrer le fichier et éventuellement renommer le fichier :



Cliquer sur « Enregistrer ». Le téléchargement du fichier se déroule alors.
Cette suite d'opérations est à répéter autant de fois qu'il y a de fichiers à télécharger.

Une fois le téléchargement effectué, cliquer sur le bouton « Retour » pour revenir à l'écran « Réception de fichiers ». La colonne "Date de dernière récupération" affiche la date et l'heure de la récupération du fichier concerné :



4. ÉMISSION DE FICHIERS

L'objectif de cet écran est multiple, il permet :

- d'accéder aux fonctions de transferts vers le Guichet d'Échanges de Fichiers,
- de visualiser tous les transferts en émission du jour.

4.1. Accès à l'écran

Pour accéder à l'écran « Émission », vous devez sélectionner dans le menu le choix « Émission ».

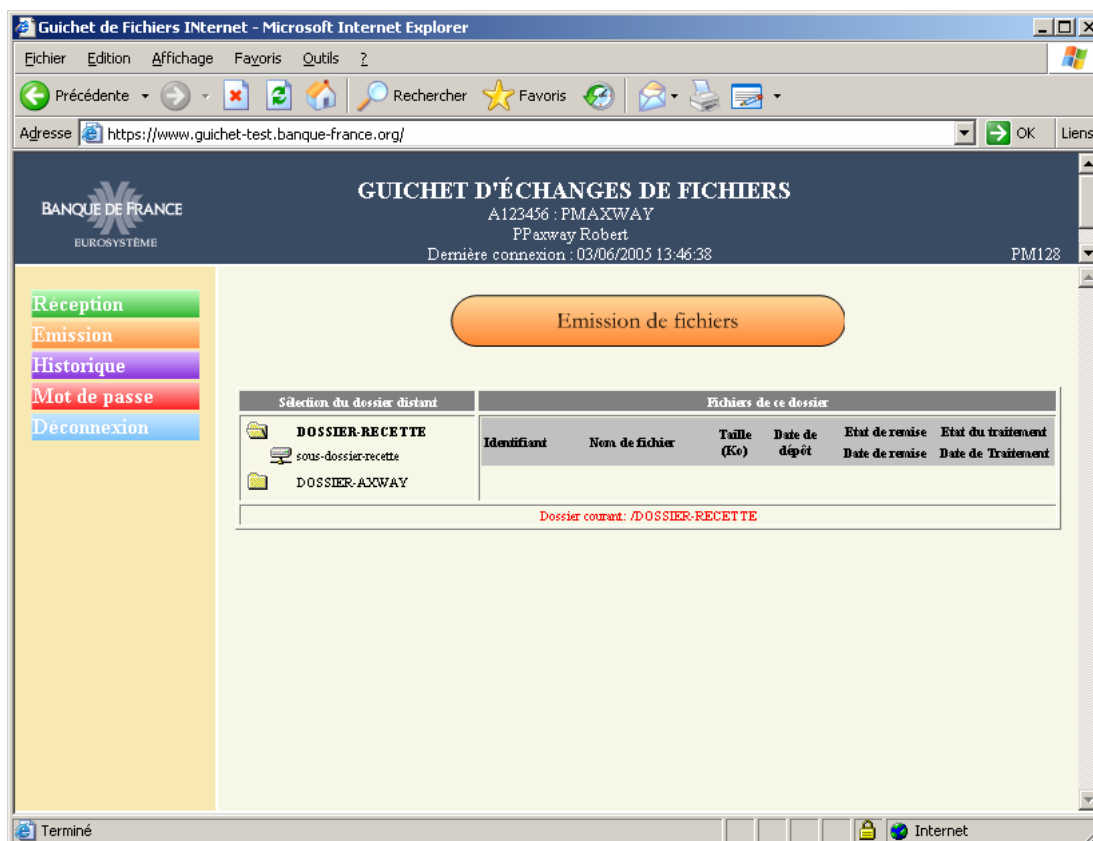
A l'ouverture, les transferts du jour concernant le premier sous-dossier de la colonne « sélection du dossier distant » s'affichent.

S'il n'y a pas eu de transferts effectués, aucune donnée n'est affichée.

4.2. Boutons « Valider »

Le bouton « Valider » sert à valider le choix du sous-dossier dans lequel vous souhaitez déposer un ou plusieurs fichiers.

4.3. Écran d'émission de fichiers



Émission de fichiers

Particularités des échanges NORIA :

Le dossier se nomme **NORIA** et les trois sous dossiers sont :

- DECLARATION_STATISTIQUES
- SITUATION_EMETTEUR
- TITRES_MOUVEMENTS

4.4. Définition des colonnes d'émission de fichiers

4.4.1. Colonne « Sélection du dossier distant »

Un clic sur l'icône du dossier, puis du sous-dossier dans la colonne permet de sélectionner le sous-dossier dans lequel le fichier va être émis.

4.4.2. Colonne « Identifiant »

Il s'agit de la référence unique du transfert généré par le Guichet d'Échanges de Fichiers.

4.4.3. Colonne « Nom du fichier »

C'est le nom du fichier émis.

4.4.4. Colonne « Taille (Ko) »

Le chiffre indiqué représente la taille du fichier émis.

4.4.5. Colonne « Date de dépôt »

Il s'agit de la date et de l'heure du dépôt du fichier sur le Guichet d'Échanges de Fichiers.

4.4.6. État de remise – Date de remise

Il s'agit de l'état de la remise du fichier à l'application Banque de France destinatrice.

L'état « Transfert en cours » signifie que le fichier est en cours de télétransmission vers l'application destinatrice.

L'état « Remis » signifie que le fichier est parvenu à l'application destinatrice. La date et l'heure sont celles de la remise effective du fichier.

L'état « Non remis » signifie que le fichier n'est pas parvenu à l'application destinatrice (problème au cours du transfert entre le Guichet d'Échanges de Fichiers et l'application destinatrice). La date et l'heure sont celles de la non-remise effective du fichier.

4.4.7. État du traitement – Date du traitement

Il s'agit de l'état du traitement applicatif du fichier par l'application destinatrice.

L'état « Traité » signifie que le traitement applicatif du fichier est positif.

L'état « Non traité » signifie que le traitement applicatif du fichier est négatif (ex. données incorrectes...).

La date et l'heure du traitement sont celles de la fin du traitement (négatif ou positif).

Ce champ n'est pas obligatoirement renseigné.

4.5. Cinématique d'un transfert en émission

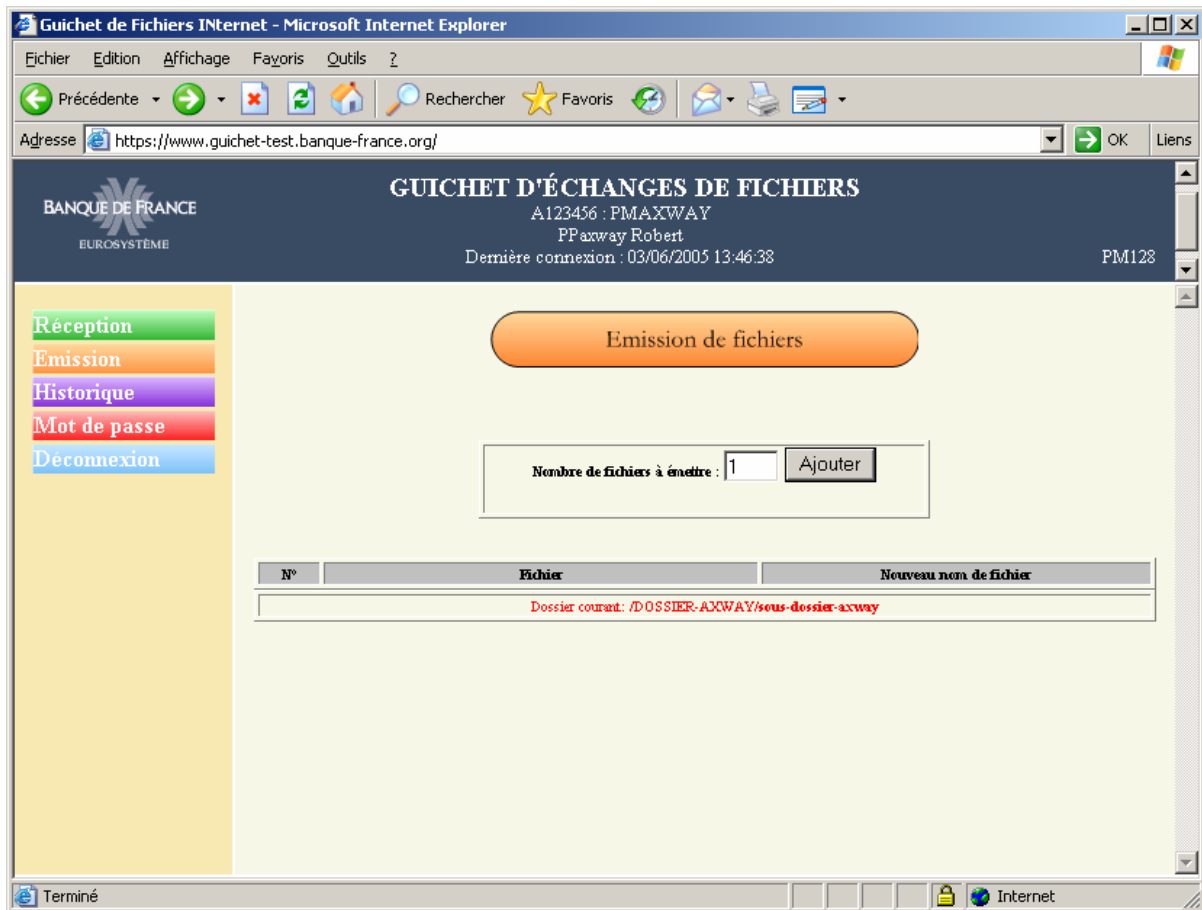
Pour réaliser un transfert en émission, il faut cliquer sur l'option « Émission » du menu à gauche de l'écran.

Un clic sur l'icône du sous-dossier dans la colonne « Sélection du dossier distant » permet de sélectionner le sous-dossier dans lequel vous souhaitez émettre le(s) fichier(s).

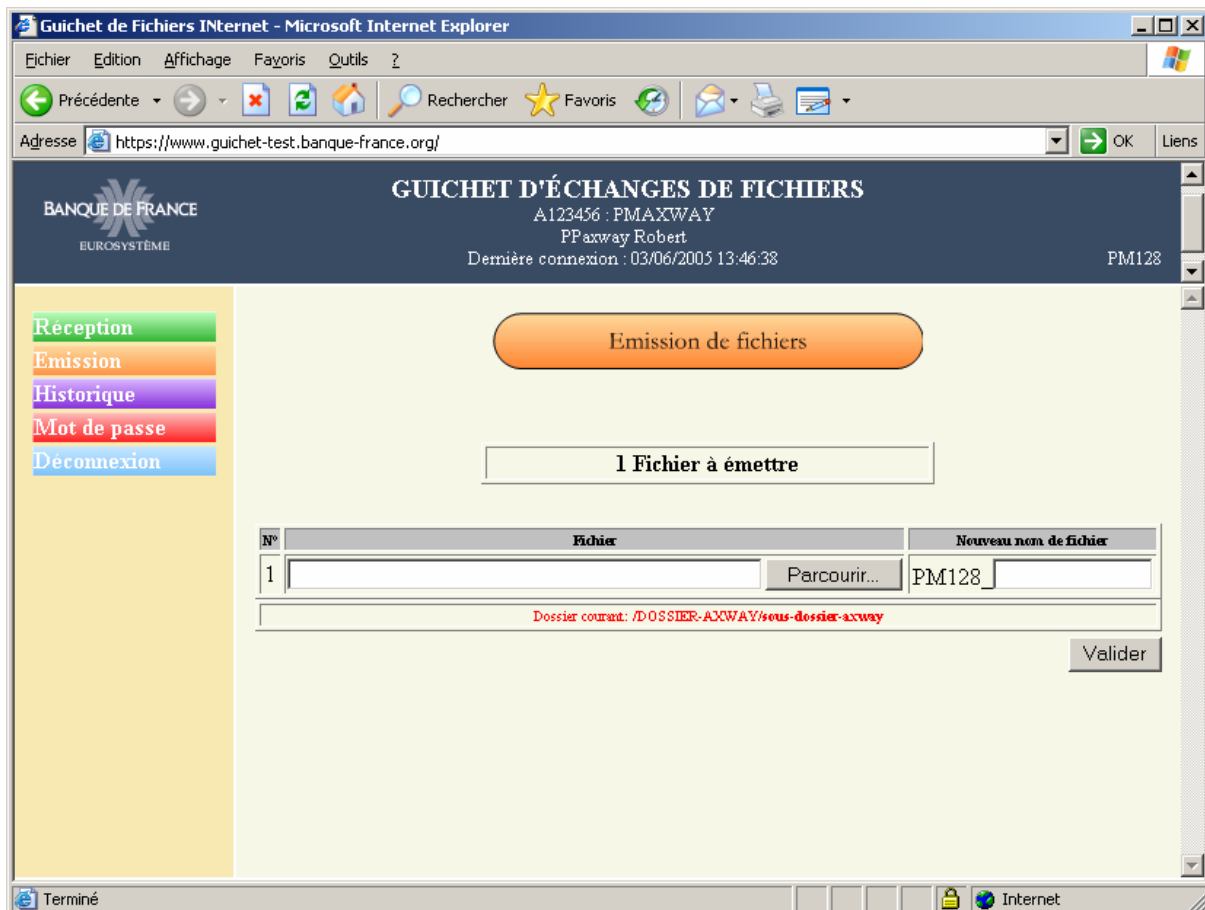
Pour émettre un fichier dans ce sous-dossier, il faut cliquer sur le bouton « Émettre des fichiers ». Un nouvel écran s'affiche.

4.5.1. Champ « Nombre de fichiers à émettre »

Par défaut, la valeur de ce champ est à « 1 ». Vous devez cliquer sur le bouton « Ajouter » pour afficher le nombre de ligne correspondant au nombre saisi (99 maximum) dans le champ.



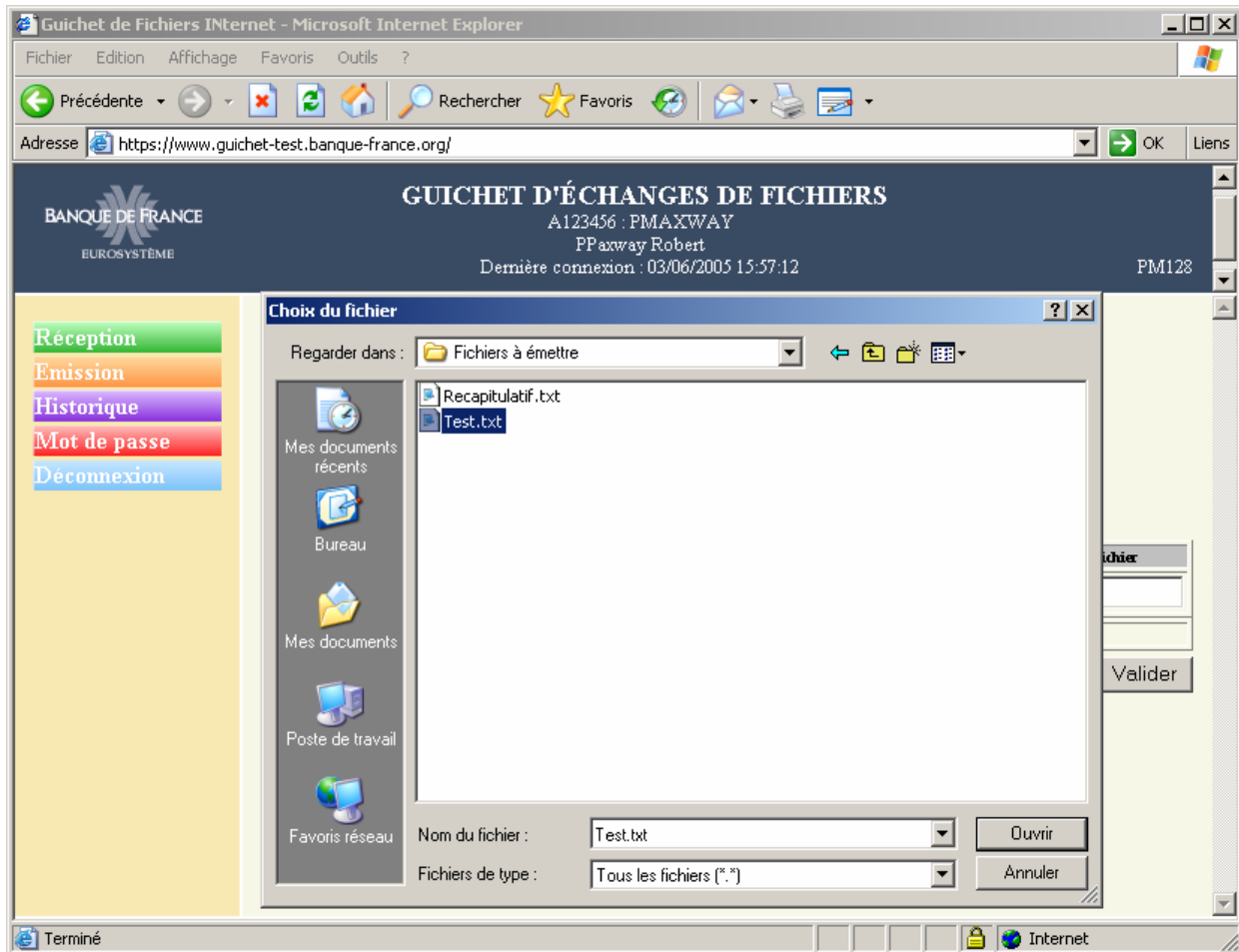
Nombre de fichiers à émettre



Écran mis à jour après saisie du nombre de fichiers à émettre

4.5.2. Colonne « Fichier » obligatoire

Vous devez cliquer sur le bouton « Parcourir » puis sélectionner le fichier via la boîte de dialogue du navigateur.



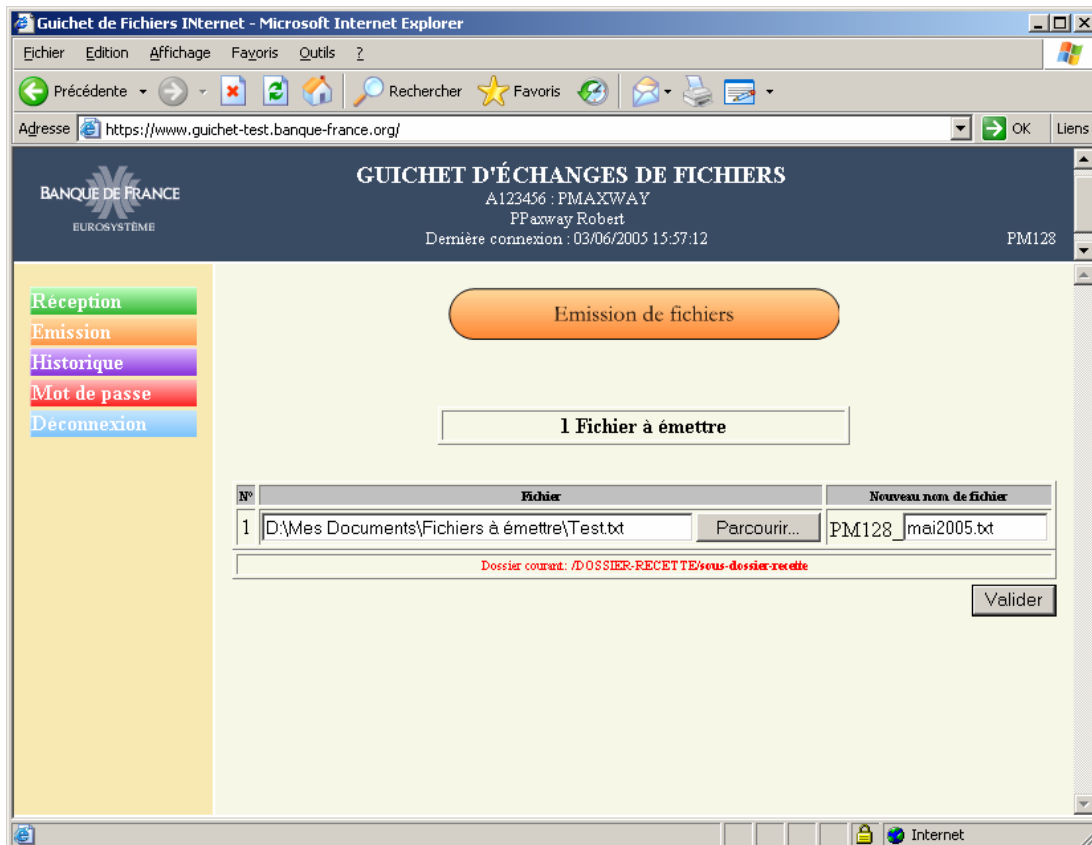
Sélection des fichiers à émettre

Sélectionnez alors le(s) fichier(s) à envoyer.

Les noms de fichiers se terminant par les extensions « .zip », « .bin », « .tgz », « .tar », « .z » et « .gz » permettent de transférer les fichiers en format binaire (ex. fichier sécurisé par SECURBDF). Toute autre extension de fichier génère un transfert du fichier en format ASCII.

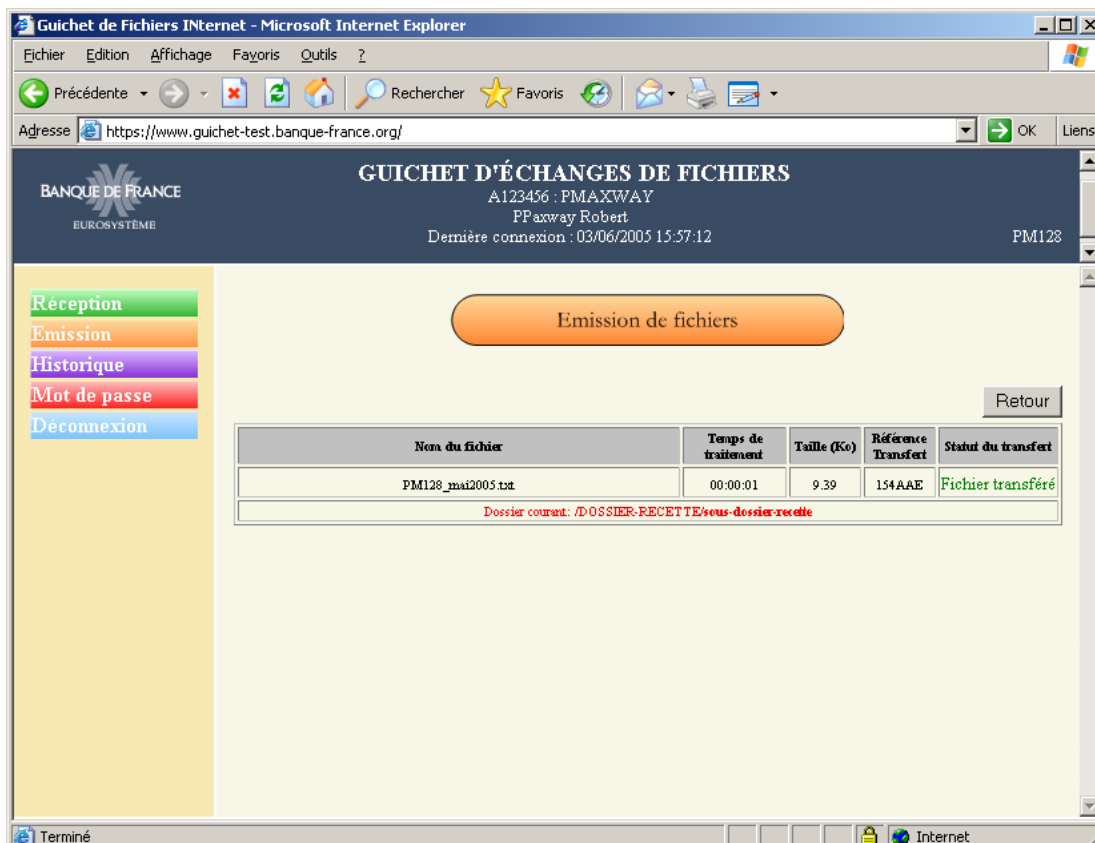
4.5.3. Colonne « Nouveau nom de fichier »

Ce champ est préfixé par l'identifiant de la Personne Morale (visible dans le coin droit en bas du bandeau de l'écran). Vous pouvez spécifier dans ce champ un nom de fichier logique différent du nom de fichier physique. Seuls 14 caractères alphanumériques sont autorisés, le blanc n'est pas autorisé. La saisie est bloquée au 15^{ème} caractère. Dans le cas où aucun nom logique n'est saisi, ce seront, par défaut, les 20 premiers caractères du nom physique, hors extension du fichier, qui seront repris.



Saisie des noms de fichiers à émettre

Lorsque les saisies sont effectuées, il faut cliquer sur le bouton « Valider » pour lancer l'émission du ou des fichiers. S'il y a plusieurs fichiers à émettre, les fichiers seront automatiquement envoyés, l'un après l'autre. La durée d'un transfert dépend de la taille du fichier, ainsi que de la vitesse de connexion. Le transfert terminé, l'écran suivant affiche alors l'état des fichiers émis.



État des fichiers émis

4.5.4. Champ « Nom du fichier »

Cette colonne affiche le nom du fichier émis (correspondant à la zone « Nouveau nom de fichier » de l'écran précédent).

4.5.5. Colonne « Temps de traitement »

Cette colonne affiche le temps du transfert jusqu'au Guichet d'Échanges de Fichiers. Ce temps s'affiche en heures, minutes et secondes.

4.5.6. Colonne « Taille (Ko) »

Cette colonne affiche la taille en kilo octets pour chaque fichier émis.

4.5.7. Colonne « Référence Transfert »

Il s'agit de la référence unique du transfert généré par le Guichet d'Échange de Fichiers.

4.5.8. Colonne « Statut du transfert »

Il s'agit de l'état du transfert effectué.

Si la structure du fichier émis correspond à ce qui est attendu dans le sous-dossier sélectionné, l'état « Fichier transféré » s'affiche.

Si la structure du fichier émis ne correspond pas à ce qui est attendu dans le sous-dossier sélectionné, l'état « Structure de fichier inconsistante » s'affiche. Dans ce cas, le fichier ne pourra pas être envoyé à l'application destinatrice.

Ensuite, il faut cliquer sur le bouton « Retour » pour revenir à l'écran de suivi des transferts en émission et visualiser ainsi l'état de remise et de traitement des fichiers envoyés.

Sélection du dossier distant		Fichiers de ce dossier				
Identifiant	Nom de fichier	Taille (Ko)	Date de dépôt	Etat de remise	Etat du traitement	Date de Traitement
154AAE	PMI28_mai2005.txt	9.39	03/06/2005 - 16:21:14	Remis	Traité	03/06/2005 - 16:21:40

Dossier courant: /DOSSIER-RECETTE/sous-dossier-recette

Écran des transferts en émission

5. HISTORIQUE DES TRANSFERTS

L'objectif de cet écran est de visualiser tous les transferts historisés (les transferts terminés en émission et les transferts en réception dont la date limite de validité est atteinte sont historisés lors des procédures d'exploitation journalières).

5.1. Accès à l'écran

Pour accéder à l'écran, vous devez sélectionner dans le Menu le choix « Historique », puis « Transferts ».

5.2. Boutons

Le bouton « Valider » permet l'affichage des données dans la liste avec ou sans les critères de recherche suivants :

- Date de début de visualisation
- Date de fin de visualisation
- Type de transfert

5.3. Cinématique de l'écran

Vous pouvez demander la liste de tous les transferts historisés en cliquant sur le bouton « Valider ». Vous pouvez également filtrer l'affichage des transferts en utilisant les champs « Date de début de visualisation » et « Date de fin de visualisation ».

Il est possible de filtrer sur un type de transfert « Émission », « Réception » ou « Tous » dans la liste déroulante « Type de transfert ».

L'ordre d'affichage est du plus récent au plus ancien.

5.4. Ecran d'historique des transferts

The screenshot shows a web browser window titled 'Guichet de Fichiers Internet - Microsoft Internet Explorer'. The address bar shows 'https://www.guichet-test.banque-france.org/'. The page content includes the 'BANQUE DE FRANCE' logo and 'EUROSYSTEME' branding. The main heading is 'GUICHET D'ÉCHANGES DE FICHIERS' with user details 'A123456 : PMAXWAY', 'PPaxway Robert', and 'Dernière connexion : 03/06/2005 13:46:38'. A purple button labeled 'Historique des transferts' is prominent. Below it are search filters for 'Date de début de visualisation', 'Date de fin de visualisation', and 'Type de transfert' (set to 'Tous'). A 'Valider' button is next to the filters. Below the filters, it shows 'page 1 / 6' and an 'Atteindre' button. The main content is a table with the following data:

Sens	Date du transfert	Dossier Sous-dossier	Nom du fichier	Date de traitement	Etat	Référence de transfert
Emission	30/05/2005 - 17:15:27	DOSSIER-RECETTE sous-dossier-recette	PM128_#0t	30/05/2005 - 17:15:48	Remis	150AAP
Emission	30/05/2005 - 17:05:38	DOSSIER-AXWAY sous-dossier-axway	PM128_#0t	30/05/2005 - 17:06:03	Remis	150AAO
Emission	30/05/2005 - 16:34:49	DOSSIER-AXWAY sous-dossier-axway	PM128_#0t	30/05/2005 - 16:35:23	Remis	150AAN
Emission	30/05/2005 - 16:33:12	DOSSIER-RECETTE sous-dossier-recette	PM128_#0t	30/05/2005 - 16:33:36	Remis	150AAM
Emission	30/05/2005 - 16:08:36	DOSSIER-RECETTE sous-dossier-recette	PM128_AUTOEXEC	30/05/2005 - 16:08:36	Non Remis	150AAL
Emission	30/05/2005 - 13:28:03	DOSSIER-AXWAY sous-dossier-axway	PM128_test	30/05/2005 - 13:28:30	Remis	150AAK

Historique des transferts

5.5. Champs de saisie

5.5.1. Champ « Date de début de visualisation »

Ce champ est au format Date « JJ/MM/AAAA ».

5.5.2. Champ « Date de fin de visualisation »

Ce champ est au format « JJ/MM/AAAA ».

5.5.3. Champ « Type de transfert »

Ce champ se présente sous forme de liste déroulante contenant les types de transfert : « Émission », « Réception », « Tous ». Par défaut, le champ est sélectionné à « Tous ».

5.6. Définition des colonnes de l'historique des transferts

5.6.1. Colonne « Sens »

Cette colonne affiche le sens des transferts :

- « Émission » quand il s'agit d'un envoi de fichiers entre le client et le Guichet d'Échanges de Fichiers,
- « Réception » quand il s'agit d'un fichier publié sur le Guichet d'Échanges de Fichiers par une application Banque de France.

5.6.2. Colonne « Date du transfert »

Cette colonne affiche :

- Pour un transfert en émission
la date et l'heure effectives du dépôt du fichier par le client
- Pour un transfert en réception
La date et l'heure effectives de la mise à disposition du fichier pour le client

5.6.3. Colonne « Dossier / Sous-dossier »

Cette colonne affiche :

- Pour un transfert en émission
Le dossier et le sous-dossier dans lequel a été déposé le fichier.
- Pour un transfert en réception
Le dossier et le sous-dossier dans lequel a été mis à disposition le fichier.

5.6.4. Colonne « Nom du fichier »

Cette colonne affiche le nom du fichier.

5.6.5. Colonne « Date de traitement »

Cette colonne affiche :

- Pour un transfert en émission
La date et l'heure effectives de la remise ou non remise du fichier à l'application destinatrice.
- Pour un transfert en réception
La date et l'heure effectives de la dernière récupération du fichier par la Personne Physique.

5.6.6. Colonne « État »

Cette colonne affiche l'état du transfert.

- Pour un transfert en émission
L'état « Remis » signifie que le fichier est parvenu à l'application destinatrice.
L'état « Non remis » signifie que le fichier n'est pas parvenu à l'application destinatrice (problème au cours du transfert entre le Guichet d'Échanges de Fichiers et l'application destinatrice).
- Pour un transfert en réception

L'état « Récupéré » signifie que le fichier a été récupéré au moins une fois.

L'état « Non Récupéré » signifie que pendant la durée de validité du fichier le fichier n'a jamais été récupéré.

5.6.7. Colonne « Référence du transfert »

Cette colonne affiche :

- Pour un transfert en émission

La référence unique du transfert généré par le Guichet d'Échanges de Fichiers consécutivement au dépôt d'un fichier

- Pour un transfert en réception

La référence unique du transfert généré lors de l'émission du fichier de l'application Banque de France vers le Guichet d'Échanges de Fichiers

6. HISTORIQUE DES CONNEXIONS

L'objectif de cet écran est de visualiser l'historique des connexions que vous avez effectuées sur le Guichet d'Échanges de Fichiers.

6.1. Accès à l'écran

Pour accéder à l'écran, vous devez sélectionner dans le Menu le choix « Historique », puis « Connexions ».

A l'ouverture, le critère de sélection « Date de début de visualisation » est vide, en revanche, le critère « Ne visualiser que les connexions du jour ? » est à « Oui » par défaut.

6.2. Boutons

Le bouton « Valider » permet l'affichage des données sans filtre ou avec les critères de recherche suivants :

- Date de début de visualisation
- Visualisation uniquement des connexions du jour

6.3. Cinématique de l'écran

Par défaut, vous visualisez la liste de toutes les connexions effectuées à la date du jour sur le Guichet d'Échanges de Fichiers. L'ascenseur permet le défilement de toute la liste.

Il est possible de filtrer :

- en saisissant une date au format jj/mm/aaaa dans le champ « Date de début de visualisation »
- en sélectionnant Oui ou Non dans le champ « Ne visualiser que les connexions du jour ? »

L'ordre d'affichage est du plus récent au plus ancien.

6.4. Ecran de l'historique des connexions

Date de début	Date de fin	Statut
03/06/2005 - 13:49:45		Correct
03/06/2005 - 13:46:38	03/06/2005 - 13:53:31	Session expirée
03/06/2005 - 13:31:30	03/06/2005 - 13:41:31	Session expirée

Historique des connexions

6.5. Saisie des champs

6.5.1. Champ « Date de début de visualisation »

Il est possible de filtrer en indiquant une date de début de visualisation. Pour cela il faut saisir une date au format jj/mm/aaaa dans le champ, mettre l'option à « Non » dans le champ « Ne visualiser que les connexions du jour ? » et cliquer sur le bouton « Valider ».

Dans ce cas, la liste affichera toutes les connexions qui ont eu lieu entre la date de début de visualisation préalablement saisie et la date du jour.

6.5.2. Champ « Ne visualiser que les connexions du jour ? »

Ce champ permet de choisir :

- l'option « Oui » pour visualiser uniquement les connexions du jour
- l'option « Non » pour visualiser toutes les connexions y compris celles du jour.

6.6. Définition des colonnes de l'historique des connexions.

6.6.1. Date de début

Il s'agit de la date et de l'heure de début de connexion sur le Guichet d'Échanges de Fichiers.

6.6.2. Date de fin

Il s'agit de la date et de l'heure de fin de connexion ou d'expiration de la connexion.

6.6.3. Statut

Les différents statuts sont :

- « **Correct** ». Il y a deux cas d'affichage de ce statut : quand la connexion est correcte et toujours en cours ou quand la connexion est correcte et que la déconnexion a été effectuée avant le délai d'expiration par l'option « Déconnexion » du menu.
- « **Session expirée** » : quand la déconnexion est consécutive à l'expiration du délai de connexion (5 minutes sans faire d'actions).
- « **Connexion refusée** » : quand la connexion a été refusée suite à une erreur de saisie du mot de passe.

7. MOT DE PASSE

L'objectif de cet écran est de modifier le mot de passe en cours.

7.1. Accès à l'écran

Pour accéder à l'écran « Gestion du mot de passe applicatif », vous devez sélectionner dans le menu le choix « Mot de passe ».

A l'ouverture, tous les champs de l'écran sont vides.

7.2. Bouton "Valider"

Le bouton « Valider » sert à enregistrer la modification du mot de passe.

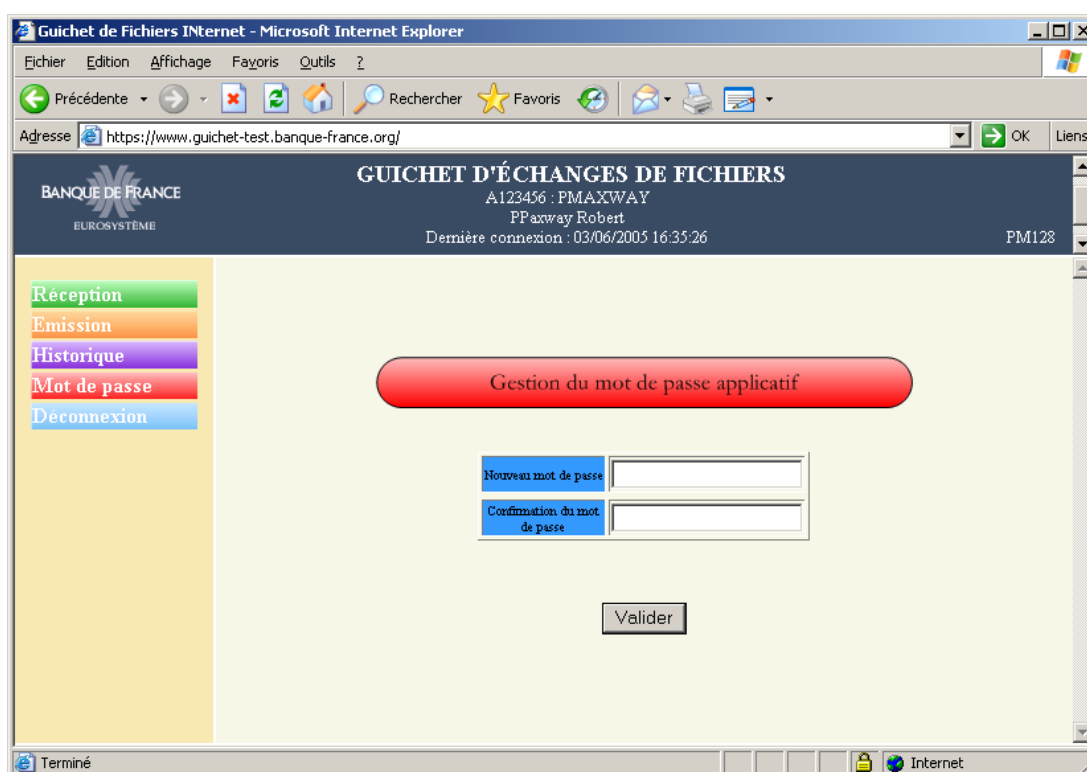
7.3. Cinématique de l'écran

La Personne Physique saisit son nouveau mot de passe dans le premier champ « Nouveau mot de passe » et le ressaisit dans le champ « Confirmation du mot de passe » pour le confirmer.

Le bouton « Valider » permet de confirmer le changement du mot de passe.

Le message "Votre nouveau mot de passe est enregistré" s'affiche. La Personne Physique peut poursuivre sa navigation dans l'application.

7.4. Écran de gestion du mot de passe applicatif



7.5. Saisie des champs

7.5.1. Champ « Nouveau mot de passe » obligatoire

Ce champ est en caractères alphanumériques et contient 6 caractères minimums et 20 caractères maximums. Les caractères autorisés sont :

- ▶ 0123456789
- ▶ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
- ▶ ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

7.5.2. Champ « Confirmation du mot de passe » obligatoire

La saisie dans ce champ doit être identique à celle effectuée précédemment dans le champ « Nouveau mot de passe ».

Rappel des règles de gestion

L'historisation des mots de passe n'est pas effectuée. En revanche, la Personne Physique n'est pas autorisée à ressaisir le même mot de passe que celui en cours (ou échu) ou le mot de passe temporaire de première connexion.

8. DÉCONNEXION

L'objectif de cet écran est de quitter l'application « Guichet d'Échanges de fichiers » de la Banque de France.

L'écran suivant s'affiche à la suite d'un clic sur l'option « Déconnexion » du menu. Un lien permet de revenir à la page d'accueil.



Déconnexion

L'écran suivant s'affiche après 5 minutes d'inactivité. Un lien permet de revenir à la page d'accueil.



Déconnexion sur inactivité